COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2019-2020

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Professionnelle SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES mention Gestion des Ressources Humaines – Formateur en Milieu Professionnel** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2019-2020**

Président : M. Jean-Michel BOUCHEIX
Membres :
Véronique DRAI-ZERBIB
Patrick BONIN
Dominique GUIDONI-STOLTZ
Fanny CHRETIEN
Nathalie DROYER

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 27 novembre 2019

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Philippe SALVADORI